

Rémunérations complémentaires des ANT en CDD ou en CDI sur ressources propres

Avant tout, il est utile de bien préciser que cette prime ne concerne que les CDD ou CDI sur ressources propres.

Lors du Conseil d'Administration du 17 janvier, il a été demandé aux membres de se prononcer sur les rémunérations complémentaires des CDD et CDI sur ressources propres.

En effet, **la prime n'était pas donnée à tous ces agents là, mais seulement à ceux dont le chef de service faisait un rapport prouvant qu'elle était méritée.**

Nous avons trouvé cela totalement injuste, nous l'avons dit : *nous sommes pour une prime à toutes et tous, différenciée selon les catégories.*

En favorisant les petites catégories, comme cela a été fait à l'ex université de Provence.

Nous dénonçons cette mise en œuvre, car aujourd'hui nous sommes dans une seule université avec des critères existants qui diffèrent dans les ex universités, d'où un sentiment renforcé d'inégalité entre les personnels concernés. Ce qui marque le caractère délétère des primes, c'est l'individualisation d'un salaire différencié, bien accentué par le choix du supérieur hiérarchique.

Alors que les ANT ont d'abord besoin d'un contrat de travail qui reconnaisse leur qualification avec le salaire correspondant et un déroulement de carrière qui suit.

Pour finir, nous rappelons que ces rémunérations dénommées «activités accessoires» doivent faire l'objet d'un avis du CT en premier lieu. Puisqu'il y a transparence, il faut mener les discussions avec les représentants des organisations syndicales élus dans un comité par tous. Et non pas un passage en force par le seul Conseil d'Administration. L'Unsa s'y refusant, sous le prétexte de ne pas bloquer la mise en place des primes, préférant, par leur action, marquer la différence entre les contractuels.

Pour ces raisons notre organisation CGT a voté contre.

Résultat du vote :

- **25 voix pour** (Liste SPRINT, Interasso, Met, UNSA)
- **3 voix contre** (CGT et UNEF)
- **3 abstentions**

Selon les dernières élections professionnelles c'est bien la CGT qui est la première organisation syndicale dans la fonction publique... et non pas FO qui n'est que troisième !!!

Élections du Comité Technique (CT) et de la Commission Paritaire d'Établissement (CPE)

Le 23 février, l'ensemble des personnels est appelé aux urnes, pour choisir leurs syndicats représentatifs au Comité Technique (CT) et aux Commissions Paritaires d'Établissement (CPE).

Le comité technique et les commissions paritaires d'établissement sont des instances essentielles à la vie de notre établissement. Si le comité technique s'intéresse au collectif (organisation, politique indemnitaire, horaires, congés, référentiel, ...), la CPE est cruciale pour l'individu (avancement, liste aptitude, commission de discipline ...).

Pour que ces instances jouent pleinement leur rôle, il faut des représentants des personnels qui ne soient pas en accompagnement de la politique défendue par le Président Berland.

Les réponses corporatistes sont **doctrinairement sans effets : pendant qu'on cherche à sauver sa propre assiette, c'est la marmite toute entière qui se sera vidée !!**

C'est en prenant conscience de cette évidence que seule une réponse collective est de taille à répondre aux multiples attaques individuelles que des collègues subissent.

La privatisation du service public d'enseignement supérieur et de recherche et son aliénation aux seuls intérêts économico-techniques est en route.

De nombreux collègues ayant fait, par expérience, le lit des actions syn-

dicales corporatistes si sécurisantes mais terriblement inefficaces si elles répondent à des menaces globales, ont choisi de se regrouper et de se battre contre cette logique : ils ont choisi de le faire, comme nous l'avons fait, au sein de la Confédération Générale du Travail (CGT).

- **Parce que** c'est dans le dialogue avec nos collègues de toutes les catégories et de toutes les professions dans notre Université et son environnement qu'on peut le mieux comprendre les enjeux actuels et défendre nos intérêts communs.
- **Parce que** nos métiers ne peuvent réellement s'exercer correctement qu'avec la participation et le soutien de tous les personnels qui contribuent au fonctionnement de l'Université.
- **Parce que** nous sommes profondément attachés à l'idée que la somme d'intérêts individuels n'égale jamais l'intérêt commun. **C'est tous ensemble que nous vous proposons d'agir efficacement dans l'intérêt de tous, au profit de chacun.**

Pourtant, le miroir aux alouettes continue d'éblouir certains individus et on promet via une évaluation individuelle au «mérite» des lendemains de carrières «qui chantent!». Ne nous y trompons pas, présentées comme elles le sont, les récompenses-sucettes sont à bien des égards insultantes. Peu nombreuses, elles nient l'indispensable pluridisci-

plinarité dans la réussite de nos enseignements et de notre recherche. **Les éléments étiquetés «les plus brillants» ne doivent surtout pas oublier qu'ils doivent une grande partie de leur réussite individuelle au travail collectif d'autres collègues.** Cet individualisme forcené, ce culte de la personnalité n'a pas, ne devrait pas avoir droit de cité dans une Université digne de ce nom. En tout cas ce n'est pas l'Université que nous défendons. **Contre l'individualisation, battons-nous pour qu'on évalue le service rendu collectivement !**

L'asservissement et le toujours plus sont les voies aléatoires et accidentées pour les trop rares et précieuses promotions d'une carrière à laquelle chacun peut prétendre. Ensemble et unis, nous pouvons balayer les divisions sclérosantes. Nous avons la possibilité historique de mettre le premier Comité Technique et les Commissions paritaires sur les bons rails, ceux qui mènent par l'unité de tous, au succès des revendications communes.

Comme nous l'avons dit lors des élections aux trois conseils, **nos listes sont des listes de résistance.** Nos élu(e)s sont animés par une volonté commune, la défense du service public et du service rendu aux usagers et par là même **la défense de TOUS les personnels**, avec comme perspective : **remettre l'humain au centre des préoccupations.**

Le 23 Février 2012

Votez et
faites Voter
CGT



La Conférence des présidents d'université en colloque annuel à Marseille

On se souvient qu'en février 2007 le colloque de la CPU réuni à Metz, « L'université une chance pour la France », avait débouché sur 20 propositions qui avaient été fournies à la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le socle de sa loi LRU dont on n'a pas fini de mesurer l'ampleur des coups qu'elle aura portés aux principes fondateurs de notre service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Gageons qu'aujourd'hui réunie à Marseille autour du thème « L'université pour l'avenir, avenir des universités » la CPU a pour ambition de peser sur la politique qui sera mise en œuvre après les élections présidentielles et que ses propositions alimentent les orientations à venir.

Fort de l'expérience forgée à l'occasion de l'acquisition à marche forcée des Responsabilités et compétences élargies, lors de ce colloque 2012, les présidents d'université entendent se projeter dans les 15 à 20 années à venir, « une fois que les investissements actuels auront produit leurs effets, sur la durabilité de son modèle économique et sur sa place au niveau international », c'est-à-dire une fois que le système d'une université à deux vitesses se sera imposé partout.

Les résultats de la seconde vague des iDex viennent de tomber et les laissés pour compte sont nombreux. Des pans entiers du territoire national sont mis à l'écart de l'« excellence » poussant inexorablement les établissements délaissés vers la régionalisation.

La situation financière de la très grande majorité des universités est préoccupante et le budget 2012 n'est pas fait pour rassurer. La situation dramatique que connaissent la plupart des établissements d'enseignement supérieur de ce pays, apporte un démenti cinglant à la prétendue optimisation de la gestion financière, à l'amélioration du pilotage de la masse salariale et à la gestion prévisionnelle des ressources humaines. Nos établissements n'échappent pas au marasme économique que traverse le pays et plus largement l'Europe.

Ils sont aujourd'hui, toute proportion gardée, dans une situation identique à celles des états nations victimes de la dictature des marchés et des agences de notations qui les conduisent, au prétexte de la dette et du déficit, à réclamer toujours plus d'économies, toujours plus de sacrifices à leurs citoyens, à leurs personnels.

Ainsi les universités qui ont été mises sous tutelle de leurs Recteurs après deux budgets déficitaires successifs. Nous savons tous que cette mise sous tutelle signifie, une cure

d'austérité pour tous les agents de ces établissements, mais aussi pour ceux de tous les autres établissements dont les directions ont bien compris le sens et la nature du message. Nous savons aussi que c'est à terme la remise en cause des missions de service public qu'ils assurent comme cela s'est produit dans la santé, dans la justice, dans l'éducation et dans bien d'autres secteurs de notre vie quotidienne.

Cette autonomie renforcée s'accompagne d'un profond mouvement de concentration à travers des fusions multiples imposées par la course aux investissements d'avenir du Grand emprunt. Regroupements, fusions, mutualisations, vont contraindre des établissements, des composantes et des disciplines à disparaître du paysage universitaire et du maillage territorial. La concurrence fait rage et nombreux seront ceux qui resteront sur le bord du chemin.

Dans ce mouvement, ce sont des établissements aux dimensions inhumaines regroupant plusieurs milliers de personnels et plusieurs dizaines de milliers d'étudiants qui sont en train de se constituer. C'est la possibilité d'accès à l'enseignement supérieur de toutes les populations qui se dégrade considérablement. Cela signifiera l'aggravation des inégalités sociales tant l'éloignement des lieux d'enseignement est dissuasif pour nombre de familles et d'étudiants. Ce qui hypothéquera la reconquête d'un tissu économique dynamique dans nombre de territoires. Ce sera au final un affaiblissement à l'échelle nationale de notre enseignement supérieur et de notre recherche.

Ces nouvelles structures universitaires bouleversent tout l'environnement professionnel des enseignants, de toutes les catégories d'agents BIATOSS et bien sûr des étudiants. L'accélération de la mise en place de ces structures dans lesquelles les présidents d'universités décident seuls en dehors de tout contrôle démocratique de la communauté universitaire rend opaque le cadre professionnel d'exercice, et provoque une perte générale de repères. Les instances se superposent et opposent les uns aux autres. La question de la gouvernance des établissements un moment au centre des objectifs assignés à la LRU, cède de plus en plus la place à des Comités d'Orientations Stratégiques, qui se comportent comme de véritables cabinets secrets avec les dérives qui en découlent.

Les mutualisations, les sous-effectifs, la précarité généralisée, la gestion par la performance, le non renouvellement de contrats, pour ne pas dire les licenciements sont autant

de paramètres générés par la loi LRU. Désormais c'est le localisme qui prime. Partout les conditions de travail se dégradent et les cas de souffrance au travail se multiplient.

Les syndicats de la FERC Sup CGT ne sont pas dupes. Ils savent que c'est un plan social de grande ampleur qui se met en place. Ils sont particulièrement attentifs aux conditions de travail qui sont imposées aux personnels et à toutes les conséquences qu'elles peuvent avoir. Ils veillent également au fait que tous les statuts des agents de la Fonction publique et leurs garanties soient maintenus dans un cadre d'une gestion nationale.

Ils suivent également de très près la manière dont la loi sur la précarité dans la Fonction publique va être mise en œuvre dans nos établissements. La perspective même infime pour les présidents d'université d'avoir à régulariser la situation de quelques milliers de personnels éligibles au protocole du 31 mars 2011 annoncés par la Ministère qui multiplie les directives permettant d'en exclure le plus grand nombre de bénéficiaires, en conduit la plupart à mettre fin préventivement au contrat de ces personnels non titulaires. C'est massivement que ces agents non titulaires sont victimes de la gestion prévisionnelle des emplois et de la masse salariale. C'est bien la loi LRU qui confère au président d'université toute la souplesse voulue en matière de recrutement des personnels et tout particulièrement des agents contractuels.

L'objectif dicté par la Révision générale des politiques publiques, c'est la réduction des dépenses publiques, la réduction des effectifs de la Fonction publique, voire sa mise en extinction. Il faut donc réduire la masse salariale de manière drastique. En réduisant les moyens financiers alloués aux établissements, le gouvernement l'État organise son désengagement et contraint les chefs d'établissements à rogner de manière significative sur la masse salariale et à rechercher des financements extérieurs, notamment privés.

Les universités, le président de la CPU l'a indiqué à plusieurs reprises, n'ont les moyens ni de leur « autonomie », ni de la gestion des personnels qu'elles sont désormais tenues de gérer dans la logique de la sacro-sainte mise en concurrence pour attirer les meilleurs chercheurs et universitaires.

Le processus d'éclatement du service public d'enseignement supérieur et de recherche engendré par la Loi LRU est entièrement fondé sur la financiarisation du système. L'opération campus et les investissements d'avenir

reposent sur le placement financier des fonds supposés attribués à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce sont les intérêts produits par ces placements qui doivent garantir les emprunts qui seront nécessaires aux différents projets. Dans le contexte de la crise à laquelle le capitalisme contraint les économies nationales aujourd'hui, c'est dire toute la fragilité du système et l'hypothèque que cela représente pour l'avenir.

Notre pays n'a pas les moyens de voir ses universités continuer de s'enfoncer dans une « autonomie » qui les fragilise et les rend de plus en plus tributaires de financements extérieurs qui auront leur logique propre sans souci de cohérence nationale, sans souci du long terme.

Voilà donc ce à quoi aboutit la prétendue autonomie réclamée si fort par la Conférence des présidents d'université. Cette loi qui devait, selon Valérie Pécresse, moderniser l'université, la guider vers l'« excellence », lui permettre de devenir compétitive dans les classements internationaux, s'avère en réalité catastrophique à l'issue de 4 années de mise en œuvre. En concentrant des pouvoirs démesurés entre les mains des présidents d'universités dont les établissements sont désormais en situation de s'affranchir des cadres protecteurs du service public, la loi LRU a changé la nature de leurs fonctions. De représentants de la communauté universitaire, ils sont devenus exécuteurs de la politique gouvernementale et dans l'exercice personnel du pouvoir de la loi qu'ils ont réclamé et obtenu, ils ont bien trop souvent tendance à oublier qu'ils restent élus par la communauté universitaire qu'ils doivent respecter.

C'est pourquoi la FERC Sup CGT réaffirme son opposition totale à la Loi Libertés et Responsabilités des Universités du 10 août 2007 et à son bras armé que sont les Responsabilités et Compétences Élargies. Ce n'est pas une opposition de principe mais bien l'expression du combat ferme et résolu qu'elle entend mener pour obtenir son abrogation, qui reste pour nous à l'ordre du jour.

Nous continuons de penser que cette loi constitue une remise en cause complète du service public d'enseignement supérieur et de recherche, laïque, égalitaire et garantissant la continuité territoriale République.

L'État doit assumer ses responsabilités : les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche relèvent d'abord de sa responsabilité. C'est d'un projet de société qu'il s'agit.

Statut du Service Commun d'Action Sociale et Culturelle (SCASC)

Lors du Conseil d'Administration du 24 Janvier 2012 il a été demandé aux élus de se prononcer sur les statuts du Service Commun d'Action Sociale et Culturelle.

Le SCASC a pour mission de mettre en œuvre la politique d'action sociale, culturelle, ludique et sportive individuelle et collective en faveur de l'ensemble des personnels de l'université.

Par son action, il garantit la cohésion de la communauté universitaire.

A ce titre il :

- Participe à l'accompagnement social de la vie professionnelle, personnelle et familiale des personnels en activité (titulaires et non titulaires) et de leurs ayants droit.
- Promeut, favorise, organise et réalise toute action et prestation à caractère social, culturel, éducatif, sportif et de loisir en faveur des personnels de l'établissement ;
- propose des conventions favorisant l'accomplissement de ses missions avec des organismes extérieurs.
- Assure l'information et la communication pour les domaines relevant de ses compétences.

Pour la réalisation de ces missions, il agit en liaison avec les services concernés de l'établissement.

L'ensemble de la politique du service est inscrite dans le contrat d'établissement. Le SCASC établit annuellement un projet de budget dans le cadre de la procédure budgétaire et dresse un bilan annuel de son activité. L'activité du service est intégrée dans le bilan social de l'établissement.

Par un courrier au président et à tous les

membres du conseil, il a été demandé par la CGT et la FSU à ce que ces statuts soient soumis au Comité Technique, avant passage au CA.

Le président Berland a demandé conseil aux services juridiques ; il nous est répondu en séance par l'intermédiaire de M. Ghévantian (VP affaires juridiques). Que la structure du SCASC a été vue par l'ACP et les 3 CTP réunis donc il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Nous, CGT intervenons sur 3 points

- La CGT a été à l'initiative de la création de l'action sociale dans les universités, alors que même inscrite dans la loi cette action ou service n'a jamais été légiféré. Le développement de l'action sociale doit passer par une négociation avec l'ensemble des organisations syndicales, ce qui aurait permis un champ large de discussions et de revendications.
- Par la suite, ce texte commun, reconnu par tous les acteurs, aurait eu l'aval de l'ensemble du CT grâce au travail préparatoire de fond. Ainsi le CA n'avait plus qu'à valider ces statuts.
- En se dérochant, la gouvernance marque le rejet d'un dialogue social avec les acteurs du monde syndical. Nous en prenons acte, tant dans l'aspect juridique que celui d'une discussion minimisée uniquement en CA.

Pour tous ces aspects, nous décidons de ne pas participer au vote.

Reconquête de la retraite à 60 ans : Socialement juste et économiquement nécessaire !

Un sondage publié début décembre 2011 indiquait que 78 % des personnes interrogées souhaitaient que les mesures votées dans le cadre de la loi portant réforme des retraites en 2010, dont le report des bornes d'âge à 62 ans et 67 ans, fassent l'objet de nouveaux débats.

La CGT partage cette opinion car, comme elle n'a cessé de l'affirmer, cette loi est injuste et inefficace. Elle produit déjà des effets désastreux pour nombre de salariés qui pensaient pouvoir partir en retraite et se voient aujourd'hui contraints d'attendre plusieurs mois, voire jusqu'à deux ans, la date de leur départ. Pour un certain nombre, ce report est d'autant plus dommageable qu'ils sont au chômage, parfois même en fin de droits, ce qui les condamne à ne bénéficier que des minima sociaux.

Enfin, et contrairement aux affirmations de ses promoteurs gouvernementaux et patronaux, cette réforme n'améliore en rien la situation de l'emploi des salariés les plus âgés. C'est dans cette catégorie que l'augmentation du chômage est la plus élevée avec + 15,4 % sur un an.

Mais la situation n'est guère plus enviable pour l'ensemble des autres actifs, en particulier les femmes et les jeunes, car la durée exigée pour une retraite sans pénalité n'en finit pas d'augmenter, au point qu'il deviendra quasiment impossible de partir à l'âge légal dans des conditions convenables. Cette réforme est aussi néfaste pour l'emploi, puisqu'en maintenant en emploi les plus anciens, on ferme la porte aux jeunes qui attendent d'entrer en entreprise. Cela concerne environ un million d'emplois au total.

La CGT ne s'accommode pas de cette situation et de ces perspectives. Elle

considère que ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire. Il est possible et urgent de rétablir la retraite à 60 ans, en y associant des conditions qui permettent au plus grand nombre de bénéficier d'une bonne retraite.

C'est d'autant plus nécessaire qu'il apparaît clairement aujourd'hui que donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation comme cela a été le cas avec cette réforme, ne fait que précipiter l'ensemble des pays dans la crise et ne peut que conduire à la récession.

Pourtant, l'actuel gouvernement semble persister avec son intention de mettre en place une nouvelle TVA dite « sociale », véritable arnaque pour la sécurité sociale et le pouvoir d'achat.

La CGT se félicite que partout en Europe, comme dernièrement en Grande Bretagne et en Belgique, les travailleurs se mobilisent pour la préservation de leurs régimes de retraite.

Elle entend bien mettre à profit la campagne des élections présidentielles pour que cette même exigence soit prise en compte et que le débat s'engage conformément au souhait majoritaire.

Elle a d'ores et déjà décidé de l'organisation d'un grand meeting à Paris avec 6 000 personnes pour la reconquête de la retraite à 60 ans, de bonnes pensions et la reconnaissance de la pénibilité.

Vous le savez, la CGT a été à la pointe de la lutte pour combattre la réforme de 2010. Vous pouvez compter sur son engagement et sa détermination. Avec vous, nous voulons que la retraite et l'ensemble des questions sociales soient à l'ordre du jour d'une nouvelle politique économique et sociale.

Bernard Thibault
Secrétaire général de la CGT